

## DES PREMIERES BASES CONCRETES !

La 3<sup>ème</sup> plénière n'a pas eu lieu le 4 avril 2012, suite à un préavis de grève local de la CGT. Dont acte. Pourtant, on devait faire le point sur la négociation en cours, ce qui nous aurait permis de mieux mesurer la distance qui nous sépare d'un véritable projet d'accord. Parce que si on a senti une accélération vers la construction de cet accord lors des séances bilatérales sur la plupart des points, tout n'était pas encore acquis, et surtout devait être vérifié en plénière ! Ce ne sera pas le cas cette fois-ci, une organisation syndicale ayant préféré construire seule le rapport de force, sur des mots d'ordre qui lui

appartiennent. Dommage, car l'ensemble du projet représente maintenant un coût non négligeable, suite aux avancées obtenues lors des différentes séances de négociations. Mais c'est bien là l'objet d'une négociation, non ? Et dans ce cadre, la CFDT a tenu toute sa place, pour construire un vrai différentiel entre la version applicable en cas de non accord et un accord ! A vous de juger, mais attention, ce qui suit n'a pas été validé par une plénière, et n'est que le fruit du travail réalisé depuis la dernière séance, le 19 Mars dernier.

### ■ Revalorisation des classifications !

42 îlots répartis sur 7 RT (Responsable Traitement), telle est la proposition d'organigramme de la Production. Chaque îlot aura un cadre, 2 pilotes de production en classe II, et peu ou prou 16 agents de la classe I. Parmi les Cadres rattachés à chaque RT, il y en aura 4 qui seront référents, soit « QS », soit « Ressources », soit « Sûreté/logistique », soit « Communication ». **Pourquoi donner dans ces détails ? Parce qu'il y a un lien direct avec les pyramidages de classifications des Classes III (3.1 - 3.2 - 3.3) et II (2.1 - 2.2 - 2.3), et donc, avec les promotions immédiates et futures ! Voici la projection entre l'actuel niveau des personnels de Roissy et celle proposée dans le cadre de l'accord, suivie des commentaires CFDT.**

	Classifs actuelles en %	Cible CDSP PIC en %	Différence en %	Commentaires CFDT
1.2	33,3	21,3		<p><i>Ce qui est proposé est ce qui est appliqué dans les PIC depuis juillet 2006. C'est un bond en avant important par rapport à l'existant, puisqu'il devrait générer 12% d'agents promus dans un premier temps. Ainsi, la masse des promus devrait concerner le 1.3. Soit ; Mais la CFDT a demandé un effort supplémentaire, surtout sur les trois niveaux de la classe 2, en plaçant la barre à +15% de promotions au lieu de +12%. Pour ce faire, nous avons proposé de fixer le seuil de la classe 1 à 53% au lieu de 54,6%, et celui de la classe 2 à 36% au lieu de 34,2% !</i></p> <p><i>Nous avons demandé des fonctions en 2.2 et 2.3, en complémentarité des Cadres qui seront référents en 3.2 et 3.3, afin d'alléger leur charge managériale.</i></p>
1.3	27,3	33,3	+ 6	
2.1	20,1	22,4	+ 2	
2.2	7,7	8,6	+ 1	
2.3	2,7	3,2	0	
Classe 3	7	9,7	+ 3	
Cadres sup	1,8	1,6	0	
	100	100	+ 12	

De plus, la CFDT a souhaité que cette organisation de travail fasse l'objet d'un suivi attentif, notamment dans la déconcentration de ces pôles de compétences, pour que cela ne génère pas plus de difficultés ou de souffrance, des cadres comme des non-cadres. **Et enfin, des strates de classifications, ce n'est pas quelque chose de figé, mais de bien vivant. Ainsi, tous les ans, il y a un volume de promotions qui est généré par le turn-over. C'est ce qu'on appelle les « effets cascades ».** Ceux-ci sont réels, pour autant qu'il y ait du mouvement de personnel, et pour autant que la Direction ait la volonté de promouvoir en interne au centre. La CFDT souhaite voir cette volonté traduite dans le projet d'accord.

Actuellement il y a bon an mal entre 3 et 4% de promotions pour les agents de Roissy Hub. Si passer à 12% est un pas significatif pour cette année, la revendication CFDT d'abonder la classe 2 n'est pas extravagante, car Roissy Hub étant la dernière « PIC », elle ne fait que rattraper les autres. Et celles de la même taille (Wissous et Gonesse) en sont déjà à d'autres palliers ! A suivre.

## ■ Création de nouveaux régimes de travail

**Rappelons les bases :** pas de dénonciation des régimes existants, au nombre de 12 ; intégration des nouveaux régimes sur la base du volontariat, avec un accompagnement financier. Ca veut dire quoi ? Autant se faire une idée avec les nouveaux régimes qui devaient être présentés le 4 avril, sachant que la négociation n'est pas encore finie, qu'il reste quelques points obscurs, et d'autres régimes de travail toujours en discussion.

**Régime Mixte( en + de celui créé le 29 mars) : 9h00-12h00 / 12h45-17h31 sur un cycle de 4 semaines.  
Pause méridienne 45 mn. DHT :35h.**

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D

**Les plus de ce régime :** 5 jours de repos d'affilée toutes les 4 semaines, et horaires mixtes pouvant correspondre à certaines demandes.

**Les moins :** 3 samedis travaillés.

**Régimes 15/22 : Proposition de la Direction : régime sur trois semaines, avec 2 sam/3 travaillés !**

Au départ proposé sur un cycle de quatre semaines avec trois samedis travaillés sur 4, la CFDT a demandé à ce que l'on revienne à un samedi sur deux travaillé. La Direction nous a proposé cette alternative.

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D

Le + : 28 jours travaillés sur le cycle.  
L - : 2 sam/3 travaillés !

**Ce que revendique la CFDT  
une 15/22 avec 1 samedi sur 2 de repos !**

Semaine 1							Semaine 2						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D

**Régime 17h/24h : avec un samedi sur deux travaillés.  
(14h/21h le samedi) DHT 33h45**

Semaine 1							Semaine 2						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D

**Régime 22/6 de nuit, sur un cycle de trois semaines.  
22h/6h la semaine et 23H/6h le dimanche. DHT 32h**

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D

**Les plus de ce régime :** pas plus de trois nuits d'affilée (revendication CFDT).

**Les moins :** Un dimanche « sec ». 12 nuits travaillées sur le cycle.

**Les autres régimes de travail pointés, mais non encore discutés.**

Il s'agit ceux de l'internalisation de la sécurité. Ainsi, les Sam/Dim//Lun des jours-soirées-nuits, les 13/20 et 6/13 avec un samedi sur deux, les 4 nuits sur 7 de 22h à 6h du mardi au vendredi etc... concernent ce service qui est appelé à être tenu par des postiers de Roissy, et non plus par une société privée. La question de régimes supplémentaires en nuit est aussi posée, cette fois-ci pour la prod. A suivre.

## ■ Le volet indemnitaire.

L'objectif de transférer à la production des emplois de certains créneaux horaires vers les nouveaux est clair de la part de la direction. Mais avec le principe du volontariat strict, elle ne pourra le faire que sous forme incitative, soit financière, soit dans les régimes de travail, soit les deux ! C'est la raison pour laquelle la CFDT a

poussé pour que l'incitation soit significative, en prenant appui sur les besoins stratégiques de La Poste et les contraintes subies par les agents. Nous avons également obtenu le principe de la rétroactivité à la date du CT, le 7 février 2012, ce qui restait à officialiser lors de cette plénière qui ne s'est pas tenue.

### Qui est concerné ?

► Tous les Personnels des 6h/13h et 13h/20h avec un sam/2 ; la 14h/21h ; La 21h/6h ; la 22h/6h sans dimanche ; les Sam/Dim/Lun ; les personnels Fonctionnels qui iraient sur la prod.

► Les personnels fonctionnaires et salariés en CDI de la PIC, hors promotion.

*Des questions restent en suspens. La CFDT conteste l'application « brute » du second principe. On comprend bien que postuler et obtenir une promotion en classe 2 sur les emplois « internalisés » de la sûreté, et en plus bénéficier d'une prime conséquente puisse paraître peu équitable. Mais il est pour la CFDT encore plus incompréhensible, d'exclure par ce principe, les agents qui obtiendraient une promo en 1.3, voire en 2.1 ! La CFDT veut que cette mise en concurrence entre promotion et mobilité sur de nouveaux horaires soit rapidement levée pour la production !*

**Quel contenu ?** Attention, il s'agit là encore de l'état de discussions avec la CFDT. On n'a toujours pas de point d'étape officiel. Néanmoins, la CFDT ne veut pas perdre le bénéfice des discussions en cours, d'où cet écrit sur l'état des négos en cours avec nous, tout en sachant qu'au moins une autre organisation syndicale négocie, si ce n'est sur les mêmes bases que nous, au moins avec la volonté d'obtenir du concret.

Le projet initial prévoit une prime dégressive d'intégration dans les nouveaux horaires :

Du 7 février au 31 décembre 2012 : 600 Euros De Janvier à Octobre 2013 : 300 Euros

+ Prime de nuit vers jour 2 500 Euros

### Issu des bilatérales avec la CFDT :

Du 7 Février au 31 Décembre 2012 : 1 300 Euros	Objectif CFDT 1 500 Euros
De Janvier à Mars 2013 : 600 Euros	Demande CFDT : 800 Euros
Après le 31 Mars 2013 : 200 €	Demande CFDT : 300 Euros

*Nous avons demandé également des montants supplémentaires, cumulables, différenciés par régime de travail, soit pour le moment (attention, car les montants peuvent évoluer encore, à la hausse ou à la baisse) :*

De 14/21 vers 15/22 : 300 Euros

De nuit vers 21h36/6h ou 22/6 avec dimanches : 2 000 Euros

Vers Mixte, 6/13 et 13/20 avec 3 sam/4 travaillés : 1 200 Euros

De nuit vers 15/22 : 2 000 Euros

De nuit vers Mixte, 6/13 et 13/20 avec 3 sam/4 travaillés : 1 200 Euros

De Fonctionnel à Production : Jour : 2 000 Euros. Nuit : 3 000 Euros

Plus toujours le cumul possible avec la prime de 2 500 Euros de nuit vers le jour .

► Par contre, la prime d'assiduité, proposée dans un premier temps à négociation, est renvoyée à une autre négociation d'accord en 2013. Dont acte. Mais on n'oublie pas !

## ■ **L'accompagnement social : une action indispensable et complémentaire !**

*Rendre attractif la future PIC de Roissy pour les postiers parisiens ou d'autres en IdF, c'est aussi travailler à l'accessibilité du centre et au logement à proximité. Le transfert massif d'emplois d'intérimaires vers des emplois statutaires de postiers est déjà une réalité et une*

*enjeu syndical. Il est donc important d'investir syndicalement le champ du social sous les angles logement, transport, restauration. Quelques points d'infos, car le sujet reste encore ouvert au débat.*

► **Logement :** La PIC de Roissy a été décrétée prioritaire pour les programmes de logement en cours sur le bassin d'emplois, en lien bien sûr avec le Service Logement de La Poste (SLP). Il s'agit à la fois de répondre aux 55 demandes de logement en cours d'agents de la PIC, mais aussi susciter et répondre aux demandes futures. Les exemples de la PIC de Wissous, ou de la PFC de Moissy-Cramayel démontrent qu'il est possible lorsque les moyens et la volonté sont présents, de satisfaire les agents, même en période de crise !

► **Points de ramassage :** L'objectif est de relier Paris et le HUB, par navette, avec le point d'arrêt à Aulnay-sous-Bois maintenu. Reste à définir le ou les points de départ, entre les Portes de Bagnolet, de Pantin, ou de La Chapelle.

► **Restauration :** Un Comité Mixte aura lieu le 11 avril, où la demande d'extension des horaires d'ouverture du restaurant sera faite au prestataire, pour que le personnel de soirée puisse se restaurer.

## ■ **On est déterminé, on veut du concret !**

La CFDT a pris ce vaste chantier à bras-le-corps, comme vous pouvez le constater. Dès le 7 février, lors du CT à la DRLC, nous avons posé des jalons revendicatifs sur cette négociation. Le « ravalement » de Roissy Hub pour sa transformation en PIC nécessite que nous soyons acteurs à part entière de la négociation sociale. Etre pour l'emploi de Postiers, se battre pour l'amélioration des conditions de travail et des organisations de travail pour éviter la souffrance, construire des « autoroutes » pour la promotion des agents actuels et futurs, favoriser l'employabilité des agents à aptitude réduite en se prononçant pour la réinternalisation de la sûreté : c'est ça le cœur des enjeux revendicatifs de ce dossier, et c'est le cœur de la négociation que la CFDT mène, avec d'autres ! D'ailleurs un des titulaires CGT au CT du 7 février s'était prononcé en faveur de ce chantier de négociation, dans le droit fil de ce que nous venons d'écrire, avant de faire volte-face devant la tirade de son représentant local désigné « expert » pour l'occasion. La CFDT peut comprendre que, quand on est 3<sup>ème</sup> OS et qu'on refuse catégoriquement la négociation, il ne reste plus que l'option « Grève ». Cela dit, il aurait été plus correct, et certainement plus efficace, d'en parler aux autres syndicats avant d'appuyer sur le « bouton » en décidant seul des mots d'ordre ! Alors plutôt que d'accuser la CFDT de casser la grève, ce que nous n'avons pas fait en ne communiquant ni pour ni contre, il faut plutôt s'interroger sur sa pratique syndicale qui, pour le coup, casse le rapport de force des organisations syndicales ! En tout cas, envoyer des agents dans le mur, juste pour retarder l'inéluctable, ne sera jamais l'alpha et l'oméga de l'action CFDT à Roissy Hub !



**Avec vous, Pour vous :  
la CFDT !**

*Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !*